

ANNEXE 1. ACCORD TARIFAIRE

Le présent accord tarifaire constitue l'annexe 1 jointe à la CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES - Assistance et Services aux personnes.

Veillez renseigner les tarifs des prestations que vous serez en mesure de réaliser dans le cadre des missions chez nos bénéficiaires.

Les prix et tarifs TTC incluent les frais kilométriques, les frais de dossier et de gestion ainsi que les cotisations. Les tarifs sont valables un an.

Aucun reste à charge ne peut être facturé aux bénéficiaires (hors SAD Action sociale).

Libellé de la prestation	Montant HT en €	Taux de TVA En %	Montant TTC en €	Unité
<p>Aide à domicile</p> <p>La mission de l'aide à domicile concerne la réalisation des tâches quotidiennes telles que le ménage, la préparation des repas, la vaisselle, le repassage au domicile du bénéficiaire ou des courses de proximité qui ne nécessitent pas l'usage d'un véhicule. Dans le cas où un véhicule serait utilisé pour réaliser les courses du bénéficiaire, les frais kilométriques sont à la charge du bénéficiaire. Le bénéficiaire devra impérativement être informé et donner son accord avant toute réalisation d'une prestation de courses.</p>			25,60	Heure
<p>Auxiliaire de vie sociale (AVS)</p> <p>Les missions de l'auxiliaire de vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'habillage et au déshabillage, au lever et au coucher - aide à faire la toilette, dès que cet acte ne fait pas l'objet de prescription médicale, s'habiller, se coiffer - surveillance de la prise de médicaments, à l'exclusion de la préparation du pilulier (ou semainier) et de l'administration des médicaments qui sont des actes médicaux - apport d'un soutien au moment de l'appareillage des personnes handicapées. 			25,60	Heure
<p>Aide administrative</p> <p>La mission d'aide administrative à domicile apporte une aide pour remplir des formulaires, des papiers administratifs auprès des bénéficiaires.</p>			—	Heure
<p>Aide informatique et Internet à domicile</p> <p>L'aide informatique et Internet à domicile apporte une aide dans l'utilisation des outils informatiques, peut initier à l'usage d'Internet, aider à la prise en main d'un PC ou d'une tablette. Il ne s'agit pas d'un dépannage informatique.</p>			—	Heure
<p>Garde de personnes dépendantes à charge</p> <p>Garde et veille de personnes âgées et handicapées ou atteintes de pathologie chronique incluant garde malade (sauf actes de soins et actes médicaux).</p>			—	Heure
<p>Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale - TISF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagne et aide à l'exercice de la fonction parentale - Aide au domicile pour les parents et/ou les enfants lors de difficultés ponctuelles (surcharge de travail domestique, naissances multiples, maladie ou décès d'un des parents, séparation...) afin de maintenir ou développer leur autonomie dans la vie quotidienne. - Conseille en matière de gestion du budget quotidien et transmet des savoir-faire. <p>Lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, il (elle) peut être mandaté(e) pour encadrer les droits de visite.</p>			—	Heure

<p>Garde d'enfant de plus (+) de 3 ans A titre indicatif : Surveillance adaptée, repas, changes, lever/coucher/sieste, activités jeux.</p>			—	Heure
<p>Garde d'enfant de moins (-) de 3 ans A titre indicatif : Surveillance adaptée, repas, changes, lever/coucher/sieste, activités jeux.</p>			—	Heure
<p>Transport Aller/Retour à l'école Transport véhiculé ou non de l'enfant du domicile à son école et/ou de l'école au domicile lorsque le parent ne peut assurer ce transport (hospitalisation, immobilisation) dans la limite de 30km aller-retour.</p>			—	Forfait
<p>Transport Aller/Retour extrascolaire Transport véhiculé ou non de l'enfant du domicile à son lieu d'activité extrascolaire et/ou de l'activité extrascolaire vers le domicile lorsque le parent ne peut assurer ce transport dans la limite de 30km aller-retour</p>			—	Forfait
<p>Auxiliaire de puériculture L'auxiliaire de puériculture peut donner des soins ordinaires aux nouveau-nés ou aux enfants en bas âge. Elle peut les changer, faire leur toilette et préparer les biberons par exemple. Elle peut conseiller les mères dans les soins les plus courants.</p>			—	Heure
<p>Portage de repas Le portage de repas à domicile comprend la préparation des repas ; qui peuvent être adaptés à un régime particulier (ex : régime sans sel). Les repas sont ensuite livrés sous forme de plateaux-repas la plupart du temps, à réchauffer. Les plateaux repas du week-end sont généralement livrés le vendredi. Coût pour une journée comprenant le déjeuner et le diner.</p>			—	Forfait journalier Midi et soir
<p>Accompagnement courses La prestation comprend une heure d'accompagnement courses et le transport dans la limite de 30km aller-retour du domicile du bénéficiaire au magasin sélectionné par le bénéficiaire. Les frais kilométriques au-delà sont à la charge du bénéficiaire. Le bénéficiaire devra impérativement être informé et donner son accord avant toute réalisation de la prestation.</p>			25,60	Heure
<p>Livraison de courses alimentaires La prestation comprend la réalisation et la livraison des courses alimentaires selon la demande du bénéficiaire. Le montant des courses reste à la charge du bénéficiaire.</p>			—	Unité
<p>Collecte et livraison de linge repassé La prestation comprend la collecte du linge au domicile du bénéficiaire, le repassage du linge et la livraison du linge repassé au domicile du bénéficiaire dans la limite de 30km aller-retour inclus. Les frais kilométriques au-delà sont à la charge du bénéficiaire. Le bénéficiaire devra impérativement être informé et donner son accord avant toute réalisation de la prestation.</p>			—	Forfait
<p>Petit bricolage La prestation de petit bricolage concerne des prestations de bricolage élémentaire qui ne nécessitent pas un savoir-faire particulier dans un temps restreint. Elle concerne des prestations occasionnelles et élémentaires, n'appelant pas de savoir-faire professionnel particulier et pouvant être réalisées en deux heures maximum. Par exemple : fixer une étagère, poser un lustre, poser des rideaux, monter des petits meubles livrés en kit, installer un avertisseur de fumée... Sont exclus : les enlèvements de matériels, le débarras de cave ou de grenier, les activités de déménagement, les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, la mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux utilisant des fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage et aux installations électriques... Le prix des produits nécessaires à la réalisation de la prestation de petit bricolage reste à la charge du bénéficiaire.</p>			—	Heure

Petit jardinage La prestation de petit jardinage comprend la tonte, la taille, le désherbage, l'évacuation de déchets vert (hors élagage, et création paysagère).			—	Heure
Libellé de la prestation	Montant HT en €	Taux de TVA en %	Montant TTC en €	Unité
Frais kilométriques Coût au kilomètre lorsqu'il n'est pas pris en charge				KM

Cas spécifique du nettoyage de domicile vide, quitté :

Cette prestation nécessite d'intervenir avec le matériel de nettoyage professionnel du prestataire (balayage, aspiration, nettoyage des sanitaires, serpillage, vitrerie)

Construction en tarif au m² :

Désignation	Montant HT en €	Taux de TVA en %	Montant TTC en €	Unité
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (0 - 35m ²)				M ²
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (36 - 100m ²)				M ²
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (100 - 130m ²)				M ²
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (131 - 199m ²)				M ²
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (200 - 300m ²)				M ²
NETTOYAGE LOGEMENT VIDE - DEMENAGEMENT (>300m ²)				M ²

Dans le cadre spécifique du SAD ACTION SOCIALE de la MGEN, l'Assisteur prend en charge partiellement les heures d'aide à domicile.

Le solde restant doit être facturé directement au bénéficiaire.

SAD ACTION SOCIALE

L'Assisteur prend en charge 10€ TTC/heure pour l'aide à domicile.

L'Assisteur prend en charge 13€ TTC/heure pour l'auxiliaire de vie sociale (AVS) et le(la) technicien(ne) d'intervention sociale et familiale (TISF).

Pour

Ressources Mutuelles Assistance

Monsieur Julien POUGET

Agissant en sa qualité de Directeur Performance Réglementaire et Prestataires

Ressources Mutuelles Assistance

46, rue du Moulin
CS 32427

44124 VERTOU CEDEX

Union d'Assistance

soumise aux dispositions du livre II du Code de Mutualité et inscrite au R.N.M. sous le n° 444.269.682



Pour

L'Entreprise/l'Association (Rayer les mentions inutiles)

Centre Communal d'Action Sociale de Olsson

Madame/Monsieur

CARRE Marie-Gabrielle
Vice Présidente du CCAS

Agissant en sa qualité de

Vice Présidente du CCAS
Adjointe à l'Action Sociale



DELAI DE PREVENANCE

Dans le cadre de la mise à jour tarifaire dans nos outils métiers et afin d'éviter des litiges inutiles sur les taux horaires lors de la facturation, la demande de mise à jour tarifaire doit être adressée au minimum un (1) mois calendaire avant la date de mise en applications souhaitée.

Le délai de « un (1) mois » calendaire court à partir de la notification par le pôle prestataires de l'acceptation de la demande tarifaire.

CONDITIONS DE FACTURATION

Nous vous rappelons que pour éviter tout litige inutile, il est impératif que vous respectiez la liste des mentions obligatoires ci-dessous.

Les factures électroniques doivent obligatoirement comporter les mentions ci-dessous pour traitement :

- ✓ Le numéro de SIRET
- ✓ Le nom et adresse de RMA [RMA, 46 rue du Moulin – CS32427, 44124 VERTOU cedex]
- ✓ Le libellé de la facture (*facture, avoir, annule et remplace*)
- ✓ Une date de facturation
- ✓ Un numéro de facture unique
- ✓ Les noms et prénoms des bénéficiaires à l'identique de l'Ordre de Mission
- ✓ Le numéro d'Ordre de mission correspondant à votre facturation
- ✓ La quantité facturée par bénéficiaire
- ✓ Un montant TTC par ligne de facturation (*sauf mention TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts*)
- ✓ Un montant TOTAL TTC de la facture (*sauf mention TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts*)

Nous mettons à votre disposition sur le portail prestataires des modèles types de factures

<https://rma-portailprestataire.powerappsportals.com/SignIn?ReturnUrl=%2F>

Nous vous demandons de nous envoyer uniquement vos factures (sans feuilles d'heure, relevé de présence), avoirs, factures « annule et remplace », traitement des litiges par courriel à comptabilite@rmassistance.fr

Pour toutes autres demandes (convention, accords tarifaires, IBAN) sont à adresser à prestataire@rmassistance.fr

Pour

Ressources Mutuelles Assistance

Monsieur Julien POUGET

Agissant en sa qualité de Directeur Performance
Réglementaire et Prestataires

Ressources Mutuelles Assistance


46, rue du Moulin

CS 32427

44124 VERTOU CEDEX

Union d'Assistance

soumise aux dispositions du livre II du Code de Mutualité
et inscrite au R.N.M. sous le n° 444.269.682



Pour

L'Entreprise/l'Association (*Rayer les mentions inutiles*)

.....
.....

Madame/Monsieur

.....
.....

Agissant en sa qualité de

.....
.....